



GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

**R Numéro
d'objet**

Signataires : Caroline Marti, Julien Nicolet-dit-Félix, ...

Date de dépôt : 28 août 2024

Proposition de résolution

**Pour le maintien des emplois et de la diversité de la presse locale,
la *Tribune de Genève* doit survivre !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- La restructuration annoncée par le groupe Tamedia le 27 août 2024 ;
- L'annonce de la fermeture de l'imprimerie de Bussigny et la suppression de 290 emplois en Suisse par le groupe Tamedia dont environ 90 dans les rédactions ;
- Le rôle central de la *Tribune de Genève*, propriété du groupe Tamedia, dans le paysage médiatique genevois ;
- L'augmentation constante du nombre d'abonnements en ligne et le maintien, malgré l'absence d'investissement, du nombre d'abonnements à la version papier ;
- Le risque réel de disparition de la *Tribune de Genève*, possiblement absorbée par *24 Heures* ;
- Le risque qu'une contraction du paysage médiatique genevois fait peser sur la qualité et la pluralité de l'information, l'indépendance de la presse, la libre formation de l'opinion et la démocratie locale ;
- Qu'une information vérifiée, contextualisée et de qualité est un bien public fondamental qui doit être protégé ;

invite le Conseil d'Etat

-
- A intervenir auprès de Tamedia en faveur du maintien des emplois, des imprimeries et des titres de presse dont le groupe est propriétaire, notamment la *Tribune de Genève* ;
 - A proposer des mesures de soutien financier en faveur du maintien des emplois, de la pluralité des médias locaux, et de la qualité de l'information, notamment via la cession du titre la *Tribune de Genève*.

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'importance de la production d'une information indépendante, diversifiée, vérifiée, critique et de qualité pour le bon fonctionnement de la démocratie n'est plus à démontrer. En effet, dans un Etat démocratique, a fortiori dans un système de démocratie directe qui amène les citoyen-ne-s à se prononcer régulièrement sur de nombreux enjeux thématiques et techniques, la libre formation de l'opinion est un principe cardinal. A ce titre, le maintien d'une offre médiatique plurielle et de qualité, et notamment de la presse écrite, relève de l'intérêt public.

En 2014 déjà, la commission fédérale des médias (COFEM) relevait que la transformation et plus particulièrement la concentration progressive du paysage médiatique suisse a « entraîné diverses mesures d'économies qui se répercutent dorénavant sur les rédactions. Avec à la clé, des suppressions d'emplois, une dégradation des conditions de travail et une perte de qualité »¹.

La restructuration annoncée par le groupe Tamedia le 27 août 2024 a fait office de coup de tonnerre dans un paysage médiatique romand et genevois déjà fortement affaibli par de précédentes fermetures de titres et suppressions de postes ces dernières années.

La fermeture de deux imprimeries et la réduction des équipes de rédaction annoncées par Tamedia entraîneront la suppression de quelque 290 emplois supplémentaires à l'échelle du pays. Une restructuration qui touche une nouvelle fois en particulier la Suisse romande, avec la fermeture de l'imprimerie de Bussigny et la relégation de la *Tribune de Genève* au rôle de simple chronique du titre *24 heures* que semble vouloir lui donner dorénavant la direction de Tamedia.

Convaincu-es que la production et la diffusion d'une information locale de qualité est un bien d'intérêt public fondamental, et qu'à ce titre les emplois qui y sont rattachés doivent être préservés, les signataires de la présente résolution demandent au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la direction de Tamedia en

¹ Commission fédérale des médias COFEM, *Aide aux médias : Etat des lieux et recommandations*, Bienne, 7 août 2014, p.4

faveur du maintien des emplois, des imprimeries et des titres de presse aujourd'hui concrètement menacés de disparition. De manière plus large, les auteurs et autrices de cette résolution demandent au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de soutien financier et de cession du titre de la *Tribune de Genève*.

En vertu de ce qui précède, les autrices et auteurs de cette résolution vous invitent à lui réserver un bon accueil.